

# MILLET INNOVATION

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 941 405 €

Siège social : Zone d'activité Champgrand, 26270 Loriol sur Drôme.

418 397 055 RCS Romans

## AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le mardi 8 juillet 2008 à 14h00, dans les locaux de la Société, ZA CHAMGRAND à LORIOLE SUR DROME ( 26270) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant.

### *Ordre du jour*

1. Lecture du rapport du Directoire à l'assemblée générale,
2. Lecture du rapport du Président du Conseil de Surveillance relatif au contrôle interne et au gouvernement d'entreprise
3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
4. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 225-38 et suivants du Code de commerce,
5. Rapport du commissaire aux comptes sur le rapport du Président
6. Approbation des comptes et conventions,
7. Quitus aux membres du Directoire et au commissaire aux comptes,
8. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2007,
9. Fixation de l'enveloppe annuelle fixe, non indexée des jetons de présence,
10. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Millet Jean-Claude,
11. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Martin Pierre,
12. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Riffard Jean-Marie,
13. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Tixier Hubert,
14. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Maingaud Jean-Paul,
15. Questions diverses.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée, les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte chez BNP PARIBAS Securities Services, trois jours de bourse à 0 heure, heure de Paris, avant la date fixée pour la réunion. Ils n'ont aucune formalité de dépôt à remplir et seront admis sur simple justification de leur identité.

Pour avoir le droit de participer à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent trois jours de bourse à 0 heure, heure de Paris, avant la date fixée pour la réunion demander à l'intermédiaire financier habilité chez lequel leurs titres sont inscrits en compte, une attestation de participation.

Ils pourront solliciter également de cet intermédiaire un formulaire leur permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée.

L'attestation ainsi que le formulaire devront être adressés par les intermédiaires à la BNP PARIBAS Securities Services, G.C.T. Emetteurs, Assemblées, Immeuble TOLBIAC -75450 PARIS Cedex 09.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à la Banque sus-désignée trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Le président du Directoire,  
Damien Millet, faisant élection de domicile au siège social de la société.

### *Texte des résolutions*

Le Directoire invitera l'Assemblée Générale des actionnaires à adopter les résolutions suivantes.

**Première résolution** - L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire, du rapport du Président et des rapports du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2007 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée donne en conséquence aux membres du Directoire et au Commissaire aux comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

**Deuxième résolution** - L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 302 624.99 Euros de l'exercice de la manière suivante :

- Report à nouveau créditeur : 302 624.99 €.

**Troisième résolution** - L'assemblée générale approuve les opérations intervenues, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 225-38 et suivants du Code de Commerce.

**Quatrième résolution** - L'assemblée générale examine la proposition du Conseil de surveillance quant à l'attribution de jetons de présence, et décide d'attribuer la somme annuelle fixe de 4000 € dont il revient au Conseil de surveillance de définir la répartition entre ses membres.

**Cinquième résolution** – Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Mr MILLET Jean-Claude. L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration ce jour du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur MILLET Jean-Claude et décide de le renouveler pour la durée statutaire de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013.

**Sixième résolution** - Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Mr MARTIN Pierre. L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration ce jour du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur MARTIN Pierre et décide de le renouveler pour la durée statutaire de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013.

**Septième résolution** - Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Mr RIFFARD Jean-Marie. L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration ce jour du mandat de membre

du Conseil de Surveillance de Monsieur RIFFARD Jean-Marie et décide de le renouveler pour la durée statutaire de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013.

*Huitième résolution* - Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Mr TIXIER Hubert. L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration ce jour du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur TIXIER Hubert et décide de le renouveler pour la durée statutaire de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013.

*Neuvième résolution* - Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Mr MAINGAUD Jean Paul. L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration ce jour du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur MAINGAUD Jean Paul et décide de le renouveler pour la durée statutaire de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013.

## *Exposé sommaire*

### **1 Evolution des activités**

MILLET INNOVATION a confirmé sa position de spécialiste du pied.

Avec 35 % de pénétration, elle a su créer sur le **marché de la pharmacie en France** un fonds de commerce stabilisé à près de 7 Millions d'euros de Chiffre d'affaires. 2007 a été l'année de transition entre une activité d'implantation et de création d'un stock initial en pharmacie pour créer la visibilité, et ce qui constitue dorénavant le socle de son activité par la rotation naturelle des produits.

Le second enjeu de l'année reposait sur l'initialisation d'un **développement à l'international**, ce en priorité en Pharmacie en Europe. Outre quelques opportunités dans les pays d'Europe de l'Est, les référencements intervenus en Belgique, en Italie, en Suisse et au Portugal, ont permis de doubler l'activité internationale, avec un Chiffre d'affaires de 1,3 M€. Les potentiels de développement sur ces pays, et les ouvertures des autres cibles prioritaires en Europe en 2008 permettent de valider des perspectives de croissance significatives.

Le Chiffre d'affaires total (11 736 K€ en 2006) s'établit ainsi à 10 584 K€.

La stratégie de communication a été conduite par la volonté de renforcer encore la notoriété de la marque EPITACT®, notamment auprès d'une cible plus jeune, pour favoriser la sortie produits. Les investissements réalisés en Campagnes télévisuelles, avec l'appui de nouveaux films, et en presse ont cependant eu un effet inférieur à celui escompté.

Après prise en compte de l'ensemble de ces éléments, le résultat net après impôt de MILLET INNOVATION ressort ainsi à 302 K€, soit 2,9 % du Chiffre d'affaires.

### **2 Evolution des moyens : politique d'investissements**

MILLET INNOVATION a poursuivi en 2007 sa politique d'investissement en développement d'innovations technologiques à hauteur globalement de 5 % de son C.A.

Les frais de développement inscrits à l'actif en 2007 ont été essentiellement consacrés :

- . à la formulation d'un nouveau matériau polymère ayant permis notamment de compléter la gamme de coussinets en 2008,
- . aux travaux de développement de protections d'aide à la prévention des escarres ont été poursuivis, ils ont permis d'entrer en phase de tests clinique de validation de la compatibilité avec les soins, en collaboration avec des spécialistes très reconnus dans ce domaine.
- . à la poursuite des travaux de recherche de procédés de production innovants destinés à la production des nouveaux produits et à la finalisation de l'industrialisation de la production pour certains produits leaders.

### **3 Evolution de la situation financière**

L'analyse des **flux financiers** sur l'exercice met en évidence les principaux éléments suivants :

1. MILLET INNOVATION a su financer les investissements en R&D et les autres besoins (notamment les remboursements d'emprunt) par le Cash Flow dégagé par l'exploitation.
2. Les investissements industriels ont été financés par les aides à l'investissement, auprès d'OSEO au titre d'un programme d'aide à l'investissement industriel (176 K€) et d'un programme d'aide à l'innovation d'un montant total de 230 K€ versé à hauteur de 80 K€ en 2007.
3. Les investissements commerciaux et autres incorporels ont été financés sur la trésorerie disponible.

L'endettement moyen terme est maintenu à 21 % des capitaux propres.

A fin d'année, compte tenu d'un disponible de 1 425 K€, la trésorerie nette d'endettement moyen terme s'établit à 130 K€.

**Tableau des résultats des 5 derniers exercices**

en euros

	<b>2003 n-4</b>	<b>2004 n-3</b>	<b>2005 n-2</b>	<b>2006 n-1</b>	<b>2007 n</b>
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
capital social	820 110	820 110	833 235	941 405	941 405
Nbre d'actions	54 674	54 674	1 666 470	1 882 810	1 882 810
Nbre d'actions à dividendes prioritaires	0	0	0	0	0
capitaux propres	2 199 015	2 120 849	3 193 885	6 173 373	6 051 848
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires HT (en euros)	4 078 942	5 478 726	10 120 456	11 736 006	10 584 350
<i>Croissance du Chiffre d'affaires</i>	<i>27%</i>	<i>34%</i>	<i>85%</i>	<i>16%</i>	<i>-10%</i>
résultat avant impôt, dotations aux amortissements et provisions	528 574	332 203	2 099 525	1 809 658	622 796
impôt sur les bénéfices	11 732	8 114	650 985	256 227	113 270
crédit d'impôt			50 594	144 354	90 771
participation des salariés	0	0	171 684	21 326	5 417
résultat net après impôt	15 517	5 221	1 103 908	825 350	302 625
résultat distribué	0	0	602 499	414 218	0
<b>Résultat par action</b>					
résultat après impôts, participations, mais avant dotations aux amortissements et provisions	9,45	5,93	0,80	0,89	0,32
résultat net après impôt	0,28	0,1	0,66	0,44	0,16
dividende attribué à chaque action	0	0	0,32	0,22	0
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen de l'exercice : salariés permanents	29,3	29,7	40,3	42,1	44,5
<i>emplois créés</i>	<i>4,6</i>	<i>0,4</i>	<i>10,59</i>	<i>1,77</i>	<i>2,44</i>
Effectif moyen de l'exercice : VRP Multicartes	17,1	20,8	23,1	25,2	26,8
Masse salariale brute de l'exercice	745 117	901 433	1 542 553	1 962 898	1 990 050
croiss. MSB	30%	21%	71%	27%	1%
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (charges sociales, Prévoyance, œuvres sociales...)	277 923	329 001	518 074	699 541	737 580

**DEMANDE D'ENVOI  
DE DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES**

Je soussigné :

NOM ET PRENOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Propriétaire de \_\_\_\_\_ action(s) sous la forme :

- nominative,

- au porteur, inscrites en compte chez<sup>1</sup> : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

prie la Société **MILLET INNOVATION**, de lui faire parvenir, en vue de l'Assemblée Générale Ordinaire du mardi 8 juillet 2008, les documents visés par les Articles 135 et suivants du décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

A \_\_\_\_\_, le / /2008

**NOTA : En vertu de l'Article R 225-88 du Code de Commerce, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents visés à l'Article R225-83 du Code de Commerce à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.»**

**(1) indication de la banque, de l'établissement financier ou du courtier en ligne, etc. teneur de compte (le demandeur doit justifier de sa qualité d'actionnaire par l'envoi d'une attestation de participation constatant l'enregistrement de ses titres).**

\_\_\_\_\_